

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHIRON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/02/2026	L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-six février, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 3-2026 REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025

L'article L23-11-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats lors du vote du compte financier unique (C.F.U).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du C.F.U, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du C.F.U, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

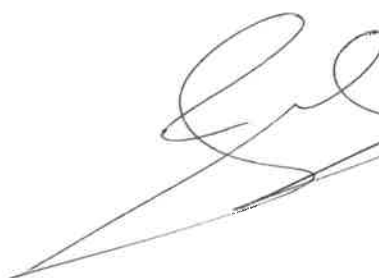

- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026
- **PRÉCISE** que si le C.F.U venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U
- **DIT** que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	482 391,10 €
Recettes	564 477,94 €
Résultat	82 086,84 €
Excédent antérieur	149 805,97 €
Excédent cumulé	231 892,81 €

Investissement	
Dépenses	161 224,51 €
Recettes	229 854,21 €
Résultat	68 629,70 €
Déficit de l'exercice n-1	- 35 803,66 €
Résultat global	32 826,04 €
Solde des restes à réaliser	- 82 580,71 €
Besoin de financement	49 754,67 €

Excédent d'investissement reporté (001)	32 826,04 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	182 138,14 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	49 754,67 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le